

# Pourquoi souscrire un parrainage?

Autor(en): **Schilling, Helmut**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **58 (1949)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549470>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# POURQUOI SOUSCRIRE UN PARRAINAGE ?

PAR HELMUT SCHILLING

Parce que, en général, si nous aimons à parler de la paix, et à en parler sans cesse, nous n'aimons guère à manifester nos sentiments pacifistes autrement que par des discours ou de belles phrases. Tous, assurément, nous voulons la paix, mais dans la mesure seulement où elle intéresse notre bien-être personnel. — Parce que, ensuite, nous perdrons un temps précieux, «vital», si nous attendons, pour agir, les décisions des conférences internationales. — Et enfin parce que c'est aujourd'hui que le monde souffre, aujourd'hui que, en Allemagne, les douze millions de réfugiés ont besoin de notre aide, — aide combien urgente! Non point dans quelques mois, dans quelques semaines, ni même demain, mais aujourd'hui.

Douze millions de réfugiés! Douze millions d'hommes, de femmes, de vieillards, d'enfants, de malades, d'invalides: deux fois et demie la population de la Suisse! Un flot de misères et de souffrances qui a déferlé de l'Est; toute une immense armée, sans ressources, sans patrie, sans espoir! Une invasion telle que le monde n'en a encore jamais connu.

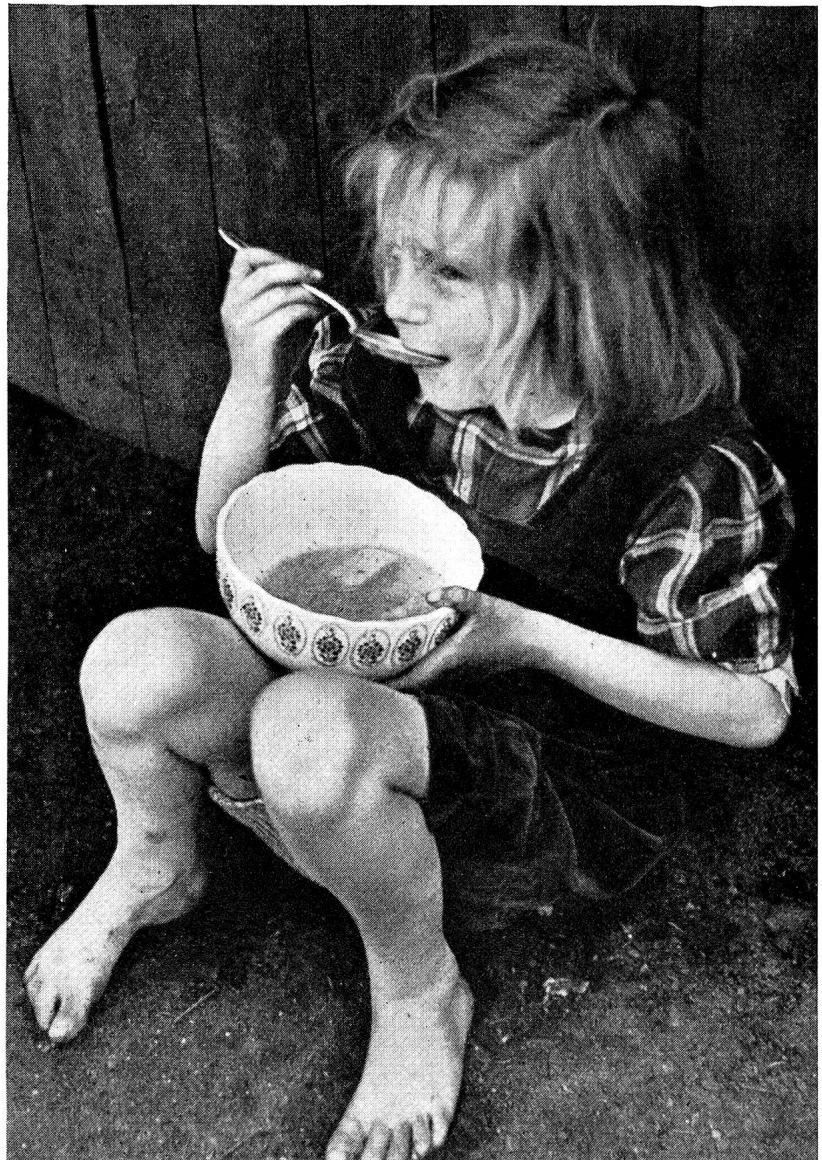
Ces réfugiés vivent en Allemagne occidentale et en Autriche. Mais pouvons-nous prétendre qu'ils y «vivent»? Ne faudrait-il pas, plus exactement — terrible exactitude! — dire qu'ils y végètent, qu'ils y meurent à petit feu? Leurs logements? Des caves en ruines, sombres, humides. Leurs lits? Des planches grossières et nues, ou des dalles de pierre, froides (sans «métaphore»!) comme celles des tombeaux. Aucune chaleur pour le corps, aucune joie pour le cœur.

Ces malheureux, de plus, sont pour les «indigènes» un fardeau lourd à l'excès. Car les indigènes, eux-mêmes, doivent s'accommoder d'habitations en ruines et ne voient aucunement venir la fin de leur lutte quotidienne contre la misère. Oui, les réfugiés sont misérables, si misérables qu'ils n'ont que faire de notre seule pitié: ce dont ils ont besoin, c'est de nous, à savoir de notre aide effective, agissante.

Pendant la dure période qui suivit la fin des hostilités, plus de 70 000 parrains, en Suisse, se montrèrent prêts à donner leur part pour venir en aide aux pays ravagés par la guerre; beaucoup d'entre eux rem-

plissent aujourd'hui encore ce devoir de solidarité humaine. Mais, en ces débuts de l'après-guerre, qui eût pensé qu'une misère plus grande encore allait s'abattre sur une partie de l'Europe? Pourtant le fait est là, dans toute sa tragique réalité, et notre devoir urgent est d'en tirer la seule conclusion qui s'impose: aider encore. Et qui peut «aider encore», si ce n'est nous-mêmes?

Souscrire un parrainage à la Croix-Rouge suisse, c'est faire déjà beaucoup, car c'est rendre à l'un de nos semblables la santé et la joie de vivre; c'est aussi faire peu, car c'est donner, chaque mois, pendant une demi-année, la modique somme de dix francs. C'est, par exemple, économiser chaque jour un billet de tram, ou renoncer à un apéritif, pour permettre à un enfant de recevoir de la nourriture, des vêtements, des chaussures. Un si petit sacrifice ne vaut-il pas d'être consenti? Le



donateur pourra ensuite choisir entre un parrainage collectif ou symbolique, que la Croix-Rouge emploiera à secourir les enfants réfugiés en général, et un parrainage individuel, qui lui permettra de s'intéresser de plus près à son petit protégé et de le suivre par correspondance.

Son remerciement sera, peut-être, le sourire d'un enfant, ou la larme d'une mère, ou encore le soupir de soulagement d'un vieillard ou le regard heureux d'un malade. Mais avons-nous besoin d'être remerciés, nous qui avons un appartement confortable, une nourriture

abondante, des vêtements en bon état, nous qui vivons au milieu de notre famille et de nos amis?

L'homme n'est pas fait pour demeurer seul. Nous commençons enfin à nous rendre compte que nous ne pouvons plus continuer à vivre en nous entre-tuant continuellement. La première de ces deux vérités ne fait plus aucun doute; et lorsque nous serons pleinement conscients de la seconde, nous pourrions en tirer une troisième, à savoir que nous devons, maintenant, nous aider les uns les autres.

---

# De l'infirmité à la capacité

## V. — Conclusions

Dans les articles précédents (voir numéros d'avril à juillet), nous avons exposé les différentes méthodes permettant d'orienter les infirmes. Les exemples et photographies qui illustrent ces articles donnent un aperçu des résultats et succès obtenus dans le domaine de l'adaptation des infirmes au travail.

Certains lecteurs nous demanderont pourquoi l'on sollicite *encore* bien souvent leur générosité pour venir au secours d'infirmes?

Il faut, en effet, nettement distinguer l'*handicapé* de l'infirmes que nous nommerons l'*invalides*. L'handicapé — appelé en allemand «*teilerwerbsfähig*» — peut gagner sa vie à condition d'exercer une activité où son handicap ne le gêne pas. Par contre, l'invalides, malgré certaines aptitudes développées et qualités de caractère dont il dispose, est tellement gêné par sa maladie (tuberculose — rhumatismes déformants — hémiplegie cérébrale, etc.) qu'il n'a plus la force et la résistance pour exercer un travail régulier. L'invalides est et restera un être à la charge d'autrui; il faut aussi l'occuper en essayant de lui confier de petits travaux, mais l'on ne peut pas exiger de lui un travail régulier.

Quant aux handicapés — nous entendons par là surtout les mutilés physiques — les possibilités de les adapter à un travail correspondant à leurs capacités sont souvent plus nombreuses que l'on ne l'imagine.

Grâce à l'étroite collaboration existant entre les différents spécialistes (assistantes sociales, médecins spécialistes, orthopédistes, psychotechniciens, ingénieurs et techniciens), le *problème technique* de l'adaptation des infirmes au travail est pratiquement résolu.

Mais à quoi servent les apports des différentes sciences (médecine, orthopédie, psychologie, technique, etc.) si, au moment où l'handicapé est prêt à travailler, personne ne veut l'engager?

Pourquoi nous gênons-nous d'embaucher un collaborateur handicapé uniquement dans ses capacités physiques?

Le problème du placement de l'handicapé mérite d'être soulevé à la fin de cette série d'articles, car c'est souvent le seul obstacle qui empêche l'infirmes de mettre ses capacités au service de la communauté. Pensons au cas d'Emmanuel cité dans un article précédent. Aucun horloger de Lausanne n'a voulu prendre la responsabilité de le former comme rhabilleur. Que serait-il advenu d'Emmanuel si nous n'avions pas trouvé davantage de compréhension de la part du directeur de l'école d'horlogerie du Sentier? Ce dernier a eu le courage de tenter un essai et il a ainsi permis à Emmanuel d'apprendre un métier et de devenir une capacité dans le domaine de l'horlogerie.

Mettons-nous à la place du père d'Emmanuel au moment où l'assistante sociale a dû lui communiquer qu'aucun patron ne voulait engager son fils, cela uniquement à cause de son infirmité! Sommes-nous sûrs que nous ne nous trouverons pas un jour dans la même situation que le père d'Emmanuel? Un de nos enfants peut être atteint de paralysie, victime d'un accident, etc. Comme notre attitude vis-à-vis de l'infirmes changerait à ce moment! N'attendons pas le malheur pour bien faire; il est juste que nous aidions l'infirmes en lui confiant un travail répondant à ses capacités et qui lui donnera goût à la vie.

André Burlet,

Institut de Psychologie appliquée  
de Lausanne.